

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

AVIS n°2021-ESP-23

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Demandeur :	Société Immobilière Picarde
Références Onagre	Nom du projet : 80_SIP_hirondelles_Montdidier Numéro du projet : 2021-05-33x-00623 Numéro de la demande : 2021-00623-030-001

MOTIVATION ou CONDITIONS

AVIS TACITE FAVORABLE

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable Tacite

Fait le 30/07/2021 à Amiens